



- LE RÉSEAU DES CFPC DES PAYS DE LA LOIRE -

CERTIBIOCIDÉ

Certificat pour l'utilisation professionnelle et la distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels



Le Certibiocide, pourquoi ?

Depuis le 9 octobre 2013, un «certificat à l'utilisation professionnelle et la distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels», ou certibiocide, a été créé afin de permettre une utilisation plus sûre et plus efficace des produits biocides et de responsabiliser les entreprises concernées.

Objectifs

- Respecter les consignes et la réglementation liées aux produits biocides et mettre en place des mesures de prévention pour l'environnement
- Identifier les risques liés à l'utilisation des produits biocides et mettre en place des mesures de prévention pour la santé
- Connaître les stratégies visant à limiter les recours aux produits biocides et la lutte intégrée contre les parasites
- Savoir gérer les déchets

4 chapitres au programme

Chapitre «réglementation»

- Cadre réglementaire européen et français
- Arrêté Certibiocide
- Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)
- Fiche technique (FT)
- Fiche de Données de Sécurité (FDS)
- Stockage et transport des produits biocides

Chapitre spécifique à chaque catégorie désinfectant, nuisible et «autres produits»

Chapitre «prévention des risques pour la santé humaine»

- Danger lié aux produits biocides
- Analyse du(des) danger(s) et du(des) risque(s)
- Risques liés aux produits biocides
- Mesures de protection
- Conduite à tenir en cas d'accident

Modalités pratiques

Contactez le CPFC Le Fresne site Angers ou le CPFC Nantes Terre Atlantique

Public concerné - Pré-requis

- Tous les actifs qui, durant leur activité professionnelle, sont amenés à utiliser les produits biocides visés, ainsi qu'aux distributeurs des mêmes produits.
- Aucun pré-requis

Durée et modalités d'obtention

- Le certificat s'obtient après une formation de 1 à 3 jours selon la catégorie.
- Il est délivré par le ministère en charge de l'environnement pour une durée de 5 ans maximum.

Dates et lieux

Formation	Dates 2026	Lieux
Session 1 jour	Désinfectants : 8 octobre	St Herblain
	Désinfectants : 26 novembre 12 janvier 2027	Angers
	Autres produits : 3 nov.	St Herblain
Session 3 jours	Nuisibles : 14, 15 et 16 octobre 16, 17 et 18 décembre	St Herblain
	Nuisibles : 23, 24 et 25 novembre 13, 14 et 15 janvier 2027	Angers

Chapitre «prévention des risques pour l'environnement»

- Contexte
- Étiquette et informations écotoxicologiques
- Risques environnementaux et gestion des risques
- Gestion des déchets.

Pour qui ?

Il concerne l'ensemble des professionnels qui achètent, utilisent ou distribuent des produits biocides

-> Pour les produits suivants :

- TP 2 - désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
- TP 3 - pour l'hygiène vétérinaire
- TP 4 - surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Pour les décideurs, distributeurs et acquéreurs : certibiocide désinfectant.

Pour les utilisateurs : non concernés

-> Pour les produits suivants :

- TP 14 - rodenticides
- TP 18 - insecticides, acaricides et autres produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
- TP 20 - lutte contre d'autres vertébrés

Pour les distributeurs, acquéreurs et utilisateurs : certibiocide nuisibles

Pour les décideurs : non concernés

-> Pour les produits suivants :

- TP 8 - produits de protection du bois
- TP 15 - avicides
- TP 21 - antialissures

Pour les distributeurs, acquéreurs et utilisateurs : certibiocide autres produits

Pour les décideurs : non concernés

L'obtention du certificat pour exercer ces activités est obligatoire depuis le 01/07/2015. Pour les nouveaux désinfectants concernés et TP21, il est exigé à partir du 01/01/2025.

Certibiocide catégorie « Autres produits »

Code RS : 6440 - Certificateur : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Date de validité certification : 01-01-2029

Certibiocide catégorie « Désinfectants »

Code RS : 6441 - Certificateur : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Date de validité certification : 01-01-2029

Certibiocide catégorie « Nuisibles »

Code RS : 6442 - Certificateur : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Date de validité certification : 01-01-2029



Modalités et moyens pédagogiques :

- Formation en présentiel sur le site du CFPC
- Formation interactive avec présentation de documents, vidéos, articles de presse et diaporamas, études de cas concrets, échanges de pratiques entre participants
- Livret de formation remis aux participants



Financement

28€/heure.

Formation éligible au CPF



Intervenants

Formateurs experts CFPC et formatrice indépendante



Évaluation

Un QCM clôture la formation quelle que soit la durée.

En cas d'échec au test de fin de session, une formation complémentaire de 2 à 7 heures sera nécessaire pour obtenir le certificat.



Validation

Attestation de formation permettant aux stagiaires d'obtenir le Certibiocide du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, selon l'arrêté du 23/01/2023, en effectuant les démarches sur certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr sur le site www.simmbad.fr



Accessibilité handicap

Dans chaque CFPC, un référent est dédié à l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Contactez les centres pour plus d'informations.

Nos atouts

Le Réseau des CFPC Pays de la Loire - Génération Grand'R - Un réseau habilité de proximité



Des intervenants professionnels expérimentés et habilités



Des formations interactives qui privilégient l'échange entre les participants



Un accompagnement pour mobiliser les financements adaptés à votre situation

Vos Contacts en Pays de la Loire



01 CFPC Le Fresne site Angers

BP 43627
49036 Angers cedex 01
Tél : 02 41 68 60 03
cfppa.angers@educagri.fr
www.lefresne-angers-segre.fr

02 CFPC Nantes Terre Atlantique

5 rue de la Syonnaire - CS 60117
44817 Saint-Herblain
Tél : 02 40 94 26 66
cfppa@nantes-terre-atlantique.fr
www.nantes-terre-atlantique.fr